

# UN TERRITOIRE

VIVANT ET

SOLIDAIRE

# UN TIRIAD

BEV HAG UNVAN



# UNE INSTITUTION AU SERVICE DU TERRITOIRE

*Aet eo an etrekumuniezh ur bazenn pelloc'h abaoe ar 1<sup>añ</sup> a viz Genver 2017 pa zo bet savet ur gumuniezh tolpad-kêrioù nevez ledanaet, 60 kumun enni.*

*E 2014 e oa bet bodet Lannuon-Treger Tolpad-kêrioù, kumun Perroz-Girec ha Kumuniezh-kumunioù Beg ar C'hra, e 2015 e oa tro Kumuniezh-kumunioù Kreiz-Treger, hag e 2017 ec'h eo Kumuniezhoù-kumunioù Treger-Uhel ha Gourenez Lezardrev a zo en em gavet ganimp. En deiz a hirie zo en em lakaet 60 kumun asambles evit lakaat o bro da vont war-raok diouzh ar gwellañ, en ur mod kempouez ha kempoell, evit respont d'ar pezh a zo en dalc'h amañ e Bro-Dreger.*

*Evit talañ ouzh an traoù lies a zo en dalc'h ganimp, emañ ar memes pal gant ar c'humunioù a zo bodet e-barzh Lannuon-Treger Kumuniezh : reiñ ul lañs nevez d'ar vro, da Vro-Dreger buhez enni ha ganti spered ar genskoazell.*

**L'intercommunalité a franchi au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une nouvelle étape avec la création d'une nouvelle communauté d'agglomération élargie, composée de 60 communes.**

Après le regroupement de Lannion-Tréger Agglomération et la commune de Perros-Guirec, avec la Communauté de communes de Beg Ar C'hra en 2014, la Communauté de communes du Centre-Tréger en 2015, l'année 2017 est marquée par la fusion avec les Communautés de communes du Haut-Tréger et de la Presqu'île de Lézardrieux. Ce sont aujourd'hui 60 communes qui se rassemblent autour d'un projet de territoire ambitieux, équilibré et cohérent, répondant aux enjeux du Tréger.

Face aux multiples défis à relever, les communes fédérées au sein de Lannion-Tréger Communauté partagent une même perspective, celle d'impulser ensemble une nouvelle dynamique territoriale au sein d'un Tréger vivant et solidaire

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- C'est l'organe décisionnel de la Communauté d'agglomération, à l'instar des conseils municipaux pour les communes.
- Il est composé de **92 conseillers titulaires**, élus lors du scrutin de mars 2014 (pour communes de plus de 1000 habitants) ou désignés au sein des conseils municipaux des communes membres (pour communes de moins de 1000 habitants). Le nombre de conseillers par commune est fonction du nombre d'habitants de celle-ci.
- Le Conseil communautaire se réunit régulièrement (en moyenne sept fois par an) dans l'amphithéâtre de la Communauté d'agglomération. C'est là que sont débattues et votées l'ensemble des politiques menées par l'Agglomération, dans le cadre de ses prérogatives.

## LE BUREAU EXÉCUTIF

Composé du président, de 15 vice-présidents et de membres permanents, il est chargé de :

- Valider la stratégie communautaire de développement,
- Faire un point sur l'état d'avancement des travaux réalisés en commissions de travail,
- Proposer les points à inscrire aux Conseils communautaires,
- Suivre l'exécution des décisions du Conseil communautaire,
- Faire le point sur le fonctionnement de la Communauté d'agglomération (affaires courantes),
- Etudier les sollicitations reçues à la Communauté d'agglomération

Le bureau exécutif dispose également d'une fonction délibérative. Il peut ainsi recevoir délégation de certaines attributions du Conseil communautaire qu'il règle par délibérations.

## LES AUTRES ESPACES DE DÉBATS ET DE TRAVAIL

- **Le bureau communautaire**  
Composé des membres du Bureau exécutif et des maires des communes, il a une fonction de réflexion, d'avis et de propositions pour toutes les affaires entrant dans le champ de compétences de la Communauté d'agglomération et sur les dossiers soumis au Conseil communautaire.
- **Les commissions de travail**  
Les huit commissions de travail de LTC, composées d'élus communautaires, d'élus municipaux et de techniciens, travaillent sur les dossiers en cours et font des propositions sur les domaines de compétences de la Communauté d'agglomération, avant de les soumettre au vote du Conseil communautaire.
- **Les pôles territoriaux**  
7 pôles d'animation territoriale ont été identifiés afin que tous les élus du territoire puissent être associés, dans le cadre de réunions, à la gouvernance et aux travaux de la Communauté. Ces pôles sont animés par des vice-présidents ou des conseillers délégués.
- **Le conseil de développement**  
Cette assemblée consultative est composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire. Elle est consultée, entre autres, sur l'élaboration du projet de territoire ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.



# UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

## L'AVENIR ENSEMBLE ! AN SAZONT, ASAMBLEZ !

Adopté en 2017 par le Conseil communautaire, le projet de territoire est la feuille de route de l'action communautaire pour les années à venir. Il inscrit noir sur blanc les priorités que les élus de l'ensemble des communes ont choisies pour le territoire et ses habitants.

Les élus communautaires ont traduit leurs objectifs prioritaires en **quatre défis transversaux** à relever pour faire de Lannion-Trégor Communauté un territoire inscrit dans le XXI<sup>e</sup> siècle :

- › Transformer nos ressources en richesses,
- › Connecter le territoire (accessibilité, mobilité, numérique),
- › Vivre solidaire,
- › Préserver l'environnement.

## LES DOMAINES D' ACTIONS DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- › L'élaboration d'une politique globale et harmonieuse de développement économique visant, d'une part, à équilibrer les activités sur la totalité du territoire de la communauté, et, d'autre part, à diversifier la nature de ces activités.
- › La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire.
- › Les aides directes et indirectes aux entreprises, autorisées par la loi et dans le respect du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- › La réalisation et la gestion de tout équipement ou infrastructure nécessaire au développement économique.
- › La participation, le soutien et le renforcement des moyens d'animation, de communication et de promotion économiques et touristiques du territoire communautaire.
- › L'élaboration d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- › Le soutien à la réalisation des équipements de recherche et d'enseignement supérieur.
- › Le développement et l'accompagnement des programmes de formation et de recherche nécessaires à l'équilibre durable du bassin d'emploi.

### LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET LA DESTINATION « BRETAGNE-CÔTE DE GRANIT ROSE »

- › L'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristiques, en cohérence avec les politiques départementales et régionales et en s'appuyant sur la destination « Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix » ainsi que sur les Offices de tourisme communautaires structurés sous forme d'EPIC.

### L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- › L'élaboration, la révision et le suivi du SCoT et du schéma de secteur.
- › La création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- › L'aménagement numérique du territoire.
- › Les instructions d'urbanisme au service des communes.

## LES ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES ET AÉROPORTUAIRE DU TERRITOIRE

- › Aéroport de Lannion - Côte de Granit : membre du Syndicat Mixte.
- › Amélioration des conditions d'intermodalité entre trains et autres modes de déplacement.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- › Les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- › Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

## LES TRANSPORTS

Le réseau des Transports Intercommunaux de Lannion-Trégor (TILT) propose :

- › 4 lignes urbaines sur Lannion et Ploubezre (A,B,C) mais aussi à Perros-Guirec (Le Macareux).
- › 3 lignes interurbaines à destination de la Côte de Granit Rose (D,E) et de Morlaix (30).
- › 3 services de transports à la demande : Mobili-Tilt, Allô-Tilt et Taxi-Tilt.

## LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- › La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

## LA VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- › Le schéma des voies structurantes.
- › La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- › La création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

## L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- › La définition et le suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- › La politique du logement : programmation, construction, rénovation et gestion de logements (dont les logements sociaux) d'intérêt communautaire.
- › Le soutien financier à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux.
- › L'appui à la réalisation de réserves foncières pour le compte des communes membres.
- › La mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat pour les particuliers (Anah, ravalement, isolation par l'extérieur).
- › L'information des particuliers sur les aides financières à l'acquisition et à la réhabilitation de leur logement.
- › La commercialisation des terrains à bâtir viabilisés par la SEM Lannion-Trégor.

## LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- › La qualité de l'eau, y compris, protection de la ressource : lutte contre les algues vertes, reconquête de la qualité de l'eau.
- › L'énergie : plan climat air énergie territorial, développement des énergies renouvelables (bois, éolien, solaire...).
- › Les espaces naturels : assistance aux communes pour la protection des espaces naturels sensibles ; protection des sites naturels sensibles ou remarquables d'intérêt communautaire ; balisage, entretien manuel et petits aménagements sur les itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire.
- › La lutte contre les pollutions.
- › Les actions de sensibilisation à l'environnement.



## LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI SÉLECTIF

- › La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- › L'élimination et la valorisation des déchets inertes provenant des déchèteries.
- › Des actions de prévention visant à favoriser l'amélioration de la collecte et de l'élimination des déchets de toutes catégories.

## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF)

- › L'assainissement collectif des eaux usées.
- › L'assainissement non collectif : mise en place au niveau communautaire d'un service public pour l'assainissement non collectif.
- › La gestion de l'eau potable par délégation des communes et syndicats d'eau.

## LES ÉQUIPEMENTS & SERVICES SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- › La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements et des services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de fonctionnement) et l'enseignement musical.
- › Le soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

## LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE-JEUNESSE (CIAS)

- › La gestion des équipements et des services «petite enfance, enfance-jeunesse» sur les pôles basés à Cavan, Plouaret, Pleudaniel et Tréguier.
- › L'animation et la gestion des Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)

## L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (CIAS)

- › La gestion de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes : EHPAD du Gavel à Trébeurden.
- › L'organisation et la gestion du service de portage de repas à domicile basé à Cavan et à Pleudaniel.

## LES MAISONS DE SANTÉ

- › La construction, la rénovation, la location, la gestion et la vente d'équipements à vocation de santé publique : Maisons de santé de Cavan, Pleumeur-Gautier et Le Vieux Marché.

## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- › La coopération décentralisée dans le but de développer des échanges économiques, cultures, ou autres avec Haïti, le Mali, Madagascar et le Niger.

## LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

- › Création de Maisons de Services au Public
- › Gestion et animations des MSAP basées à Cavan et à Tréguier

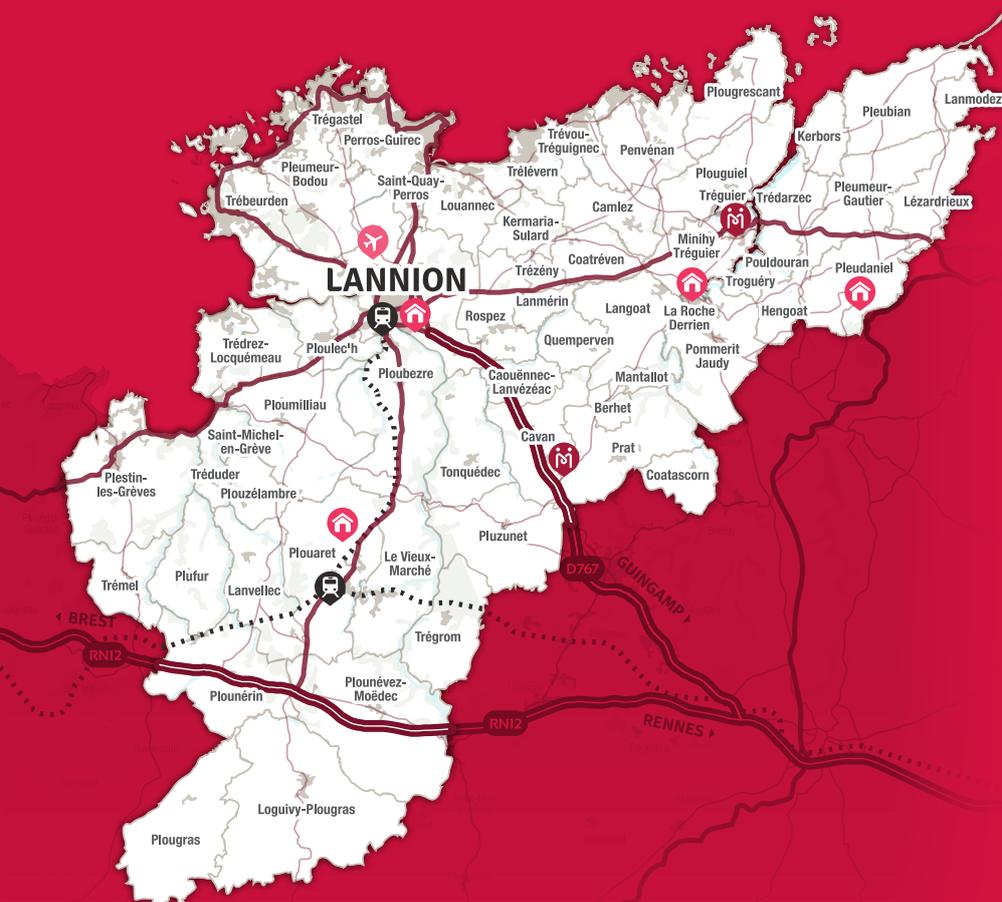


## LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

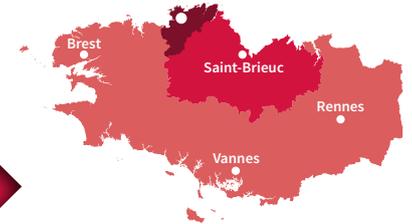
### Chiffres clés

Lannion-Trégor  
Communauté, c'est :

- > 60 communes
- > 919 km<sup>2</sup>
- > 118 000 habitants



### LANNION



- Aéroport**
- Gares SNCF**
- Chemin de fer**
- Nationales**
- Départementales**
- Maisons de services au public**
- Maisons du développement**

## LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUN-TRÉGER KUMUNIEZH

1, rue Monge - CS 10761  
22307 Lannion Cedex  
Tél. 02 96 05 09 00  
Fax. 02 96 05 09 01  
contact@lannion-tregor.com

1, straed Monge - CS 10761  
22307 Lannun Cedex  
Pgz 02 96 05 09 00  
Plr 02 96 05 09 01  
contact@lannion-tregor.com

